

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1029

17 mai 2010

SOMMAIRE

3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l.	49384	GAP-Xchange Partners, L.L.C., SCA	49378
Acta	49391	Garage Schweitzer S.à r.l.	49378
Akoua'ba S.A.	49383	Garage Schweitzer S.à r.l.	49378
Alcantra S.à r.l.	49390	Gaston Administration S.A.	49379
Ammavita Travel	49383	General Orient Holding S.A.	49379
Anedal Immobilière S.A.	49390	General Orient Holding S.A.	49379
Antab S.à r.l.	49358	Geocontrol S.A.	49377
Argos Investments S.A.	49383	Gestfin	49379
Armatex Holding S.A.	49392	Helium Investment S.C.A.	49365
Art German Hotel Holding S.à r.l.	49392	Hoist Group S.A.	49379
Avior S.A.	49390	Hoist Group S.A.	49381
BCV Investments S.C.A.	49359	Hoparel	49381
Bluegreen S.A.	49390	Hudson Trust S.A.	49381
Brasserie du Vieux Moulin S.à r.l.	49392	Hudson Trust S.A.	49382
Canadalux S.à r.l.	49348	Ideal Invest Sicav	49382
CEREP Green 2 S.à r.l.	49362	I/O Luxembourg S.à r.l.	49382
CEREP Green 3 S.à r.l.	49360	ISA S.A. Holding	49391
CEREP Green 4 S.à r.l.	49346	Landericus Property ETA S.à r.l.	49391
Chipnet S.A.	49389	Maison d'Afrique Asbl	49375
d'Amico International Shipping S.A.	49391	MedVest	49378
DSI Investment S.à r.l.	49355	Nocera & Sons S.A.	49382
ERELUX Hold S.à r.l.	49362	Rank Investments S.A.	49346
ERELUX Hold S.à r.l.	49355	Safia International S.A.	49382
ERELUX Hold S.à r.l.	49359	SHLF Holdings No. 1 S.à r.l.	49391
Estée Lauder Cosmetics Luxembourg S.à r.l.	49360	Transbella Holding S.A.	49380
Estée Lauder Europe, Inc. - Luxembourg Branch	49364	Transbella Investholding S.A.	49380
Estée Lauder Luxembourg S.à r.l.	49364	Triax Investholding S.à r.l.	49392
Frisange Services S.à r.l.	49364	Unibeton Luxembourg S.A.	49364
GAP-Xchange Partners, L.L.C. and Company, SCA	49378	UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l.	49383

Rank Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.218.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2010

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine BOULAIN en remplacement de Michaël ZERBIB, administrateur révoqué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Extrait sincère et conforme

RANK INVESTMENTS S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010050091/17.

(100051365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

CEREP Green 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 148.657.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty fourth day of November,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

CEREP III Investment M S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.111 (the "Principal"),

represented by Flora Gibert, jurist, professionally residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal which, after having been signed ""e varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "CEREP Green 4 S.à r.l." (hereinafter the "Company") is a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.657, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in place of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, dated 28 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2166, dated 5 November 2009, page 103948. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty euro (EUR 50.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately one thousand two hundred Euro..

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CEREP III Investment M S.à r.l., une société à responsabilité limitée formée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.111 (le "Mandant"),

représenté par Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que CEREP Green 4 S.à r.l. (ci-après la "Société"), est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.657, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, en date du 28 septembre 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Memorial"), numéro 2166, en date du 5 novembre 2009, page 103948. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur de cinquante euros (50 EUR) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50304. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010050268/97.

(100052393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Canadalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.992.

In the year two thousand and ten, the twenty-ninth of March before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Canadalux S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of March 16, 2010, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and in the process of being registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Company).

There appeared:

4552822 CANADA INC. a company incorporated under the laws of Canada with its registered office in H4R2J8 Ville St-Laurent (Québec-Canada), 3100, Côte Vertu, Suite 300 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Fons Mangen, réviseur d'entreprises, residing at 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney, given under private seal. Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Principle of the creation of mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) as an additional class of shares in the capital of the Company;
3. Amendment to articles 8, 17 and 18 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the creation of the MRPS;
4. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 100,000 (one hundred thousand US Dollars), in order to bring the nominal share capital from its present amount of USD 100,000 (one hundred thousand US Dollars), represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, to an amount of USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars) by way of the creation and issuance of 1,000 (one thousand) MRPS with a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, for an aggregate subscription price of USD 100,020,000 (one hundred million twenty thousand US Dollars);
5. Subscription to and payment in cash by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item 4. above and subsequent allocation to the legal reserve of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars);
6. Amendment to article 6 of the Articles to reflect the share capital increase specified under items 4. and 5.; and
7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued MRPS in the share register of the Company.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting hereby resolves to set out the rights and obligations of a new class of mandatory redeemable preferred shares in the Articles and to amend the terms and conditions of the ordinary shares of the Company accordingly, as set forth in the third resolution.

Third resolution

The Meeting resolves to amend articles 8, 17 and 18 of the Articles as follows:

Article 8 of the Articles shall henceforth have the following reading:

" Art. 8.

8.1. The ordinary shares

All ordinary shares shall be identical in all respects.

8.2. The MRPS

(a) All MRPS shall be identical in all respects.

(b) Redeemable shares.

(i) Redemption: The Company shall have call option rights to redeem MRPS under the terms and conditions of these Articles. The call option rights (a) may be exercised at any time, within a period of five (5) years as from the date of issuance of the MRPS and (b) must be mandatorily exercised on the date falling five (5) years as from the date of issuance of the MRPS.

Any dividend declared but unpaid in respect of the MRPS must be paid prior to any redemption of MRPS.

MRPS shall be redeemable prior and in preference to any redemption or buy-back of ordinary shares (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRPS held by each holder of MRPS).

The redemption of the MRPS can only be made by using distributable reserves (including share premium) and profits that are available for distribution.

(ii) Redemption Price: The redemption price of the MRPS shall be paid in cash in accordance with item (ii) (a) below, save that the redemption price may be paid in kind in accordance with item (ii) (b) below only if the Company redeems all outstanding MRPS.

Except as provided otherwise in these Articles, the redemption price of the MRPS will be equal to:

(a) if paid in cash: the par value of the MRPS plus any accrued and unpaid dividend on the MRPS, plus any outstanding share premium paid in connection with the subscription of the outstanding MRPS (the MRPS Share Premium); the MRPS Share Premium shall be credited to special reserve accounts of the Company to that effect (the MRPS Share Premium Account); or

(b) if paid in kind: the value of the Asset (as defined in article 17.3) and used for payment of the redemption price.

(iii) Redemption Procedure: The exercise of the call option rights to redeem MRPS shall be approved by a resolution of the general meeting of the shareholders, taken in accordance with article 14 paragraph 2. The exercise of the call option rights to redeem MRPS shall be made by sending a written notice of exercise to the holders of MRPS at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such holders of MRPS of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date (which shall be no later than 20 days as of the date of sending of the notice of exercise), and the redemption price.

Upon exercise of the call option over the MRPS, the ownership of the MRPS shall be automatically transferred to the Company at the redemption date specified in the notice of exercise and the redemption price for the MRPS shall be due and payable by the Company to the holders of MRPS as of such date.

The redemption price of the MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Redeemed MRPS may (or may not) be cancelled by a resolution taken by a general meeting of shareholders in accordance with requirements set out in article 14 paragraph 3 of these Articles.

(c) Voting shares.

The MRPS do carry full voting rights."

Article 17 of the Articles shall henceforth have the following reading:

" Art. 17.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

17.2 Each MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend (Dividend 1) at the annual rate of 1 (one) per cent over the par value of the MRPS, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

17.3 Thereafter, each MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (Dividend 2) being equal to any income received by the Company in respect of the asset issued by STELLA-JONES U.S. HOLDING CORPORATION with a value of USD 100,000,000 (one hundred million USD) financed by the issuance of MRPS and to be subscribed by the Company on or around March 29, 2010 (the Asset) minus an appropriate margin to be agreed by the Company and the holders of MRPS from time to time, which shall accrue daily, less the amount of the relevant Dividend 1.

Any distributions out of the MRPS Share Premium Account can only be made to the holders of the MRPS.

If Dividend 2 is not declared, it shall be compounded each accounting year and the related profits shall be incorporated into the MRPS Share Premium Account and referred to as MRPS Share Premium for the purpose of these Articles.

No dividend right shall vest until duly approved by a general meeting of shareholders or by the board of managers, as the case may be, and one of the three following events occur:

- a. an annual dividend declared payable by the general meeting of shareholders at the occasion of the approval of the annual accounts (it being understood that, in addition, an interim dividend may be declared by the Company in accordance with the terms of these Articles);
- b. immediately prior to the time where the shares are redeemed by the Company or retracted by the MRPS holders;
- c. immediately prior to the time where the Company enter into liquidation proceedings.

The general meeting of shareholders or the board of managers, as the case may be, shall not approve a dividend payment if at the time of the passing of the resolution the Company does not have sufficient cash to cover its expenses in light of such proposed dividend.

As set out in article 8.2 of these Articles, any dividend declared but unpaid in respect of the MRPS must be paid prior to any redemption of MRPS.

17.4 The dividends may be paid in USD or any other currency selected by the general meeting of shareholders or the board of managers, as the case may be, and they may be paid at such places and times as may be determined by the general meeting of shareholders or the board of managers, as the case may be.

A general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends taken out of the distributable reserves (including share premium) and profits of the Company available for distribution. In addition, the board of managers shall have the authority to declare and pay interim dividends taken out of the distributable reserves (including share premium) and profits of the Company available for distribution.

Interim dividends and any extraordinary distributions taken out of the distributable reserves (including share premium) and profits of the Company must be distributed in accordance with the terms of these Articles."

Article 18 of the Articles shall henceforth have the following reading:

" Art. 18.

18.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

18.2. After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the distributions shall be made as follows and in the following order:

- (i) first, the holders of MRPS, shall be entitled to receive an amount equal to the accrued, vested as per article 17.3 and unpaid Dividend 1 and Dividend 2, if any, and an amount equal to the outstanding par value of their shares and the outstanding MRPS Share Premium; and
- (ii) second, the holders of ordinary shares shall be entitled to receive the surplus in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them."

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of USD 100,000 (one hundred thousand US Dollars), in order to bring the nominal share capital from its present amount of USD 100,000 (one hundred thousand US Dollars), represented by 1,000 (one thousand) ordinary shares with a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, to an amount of USD 200,000 (two hundred thousand) by way of the creation and issuance of 1,000 (one thousand) MRPS with a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, for an aggregate subscription price of USD 100,020,000 (one hundred million twenty thousand US Dollars) (the New Shares)

Fifth resolution - Subscription and Payment

The Meeting accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to (i) subscribe to the New Shares and (ii) fully pay up such New Shares with an aggregate subscription price of USD 100,020,000 (one hundred million twenty thousand US Dollars) by way of payment in cash of USD 100,020,000 (one hundred million twenty thousand US Dollars) (the Cash Contribution).

The aggregate amount of USD 100,020,000 (one hundred million twenty thousand US Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by BNP PARISBAS LUXEMBOURG on March 26, 2010 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Cash Contribution to the Company will be allocated as follows:

- (i) USD 100,000 (one hundred thousand US Dollars) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) USD 99,920,000 (ninety-nine million nine hundred twenty thousand US Dollars) paid as MRPS Share Premium to the MRPS Share Premium Account (as such terms are defined in article 8.2 of the Articles).

As a result of the above capital increase, the Meeting records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares
4552822 CANADA INC.	1,000 ordinary shares 1,000 MRPS
Total of shares:	2,000

The Meeting resolves to allocate an amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) from the MRPS Share Premium Account to the legal reserve of the Company, provided for by article 197 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles to reflect the changes decided under the fourth and fifth resolutions above. Article 6 of the Articles shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at 200,000 US Dollars (two hundred thousand USD) represented by 1,000 (one thousand) ordinary shares, and 1,000 (one thousand) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS), with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each; the ordinary shares and the MRPS being individually referred to as a share and collectively to as the shares."

Seventh resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the issuance of the New Shares to the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company to individually proceed in the name and on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Canadalux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée le 16 mars 2010 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, en cours de publication auprès du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. La société est actuellement en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société),

A comparu:

4552822 CANADA INC. une société constituée sous le droit du Canada, avec siège social au H4R2J8 Ville St-Laurent (Québec-Canada), 3100, Côte Vertu, Suite 300 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, de résidence au 147, rue de Warken, L-9088 à Ettelbruck, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Principe de la création de parts sociales préférentielles rachetables obligatoirement {mandatory redeemable preferred shares) (les MRPS) en tant que classe de parts sociales supplémentaire dans le capital social de la Société;

3. Modification des articles 8, 17 et 18 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la création des MRPS;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 100.000 (cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social nominal de la Société de son montant actuel de USD 100.000 (cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.000 (mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 200.000 (deux cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen de la création et de l'émission de 1.000 (mille) MRPS ayant une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, pour un prix de souscription de USD 100.020.000 (cent millions vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

5. Souscription et paiement en numéraire par l'Associé Unique de l'augmentation du capital social mentionnée au point 4. ci-dessus et attribution consécutive à la réserve légale de USD 20.000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

6. Modification de l'article 6 des Statuts de la société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 4. et 5.; et

7. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements mentionnés ci-dessus, avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription des MRPS nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de définir les droits et obligations relatifs à une nouvelle classe de parts sociales préférentielles rachetables obligatoirement dans les Statuts de la Société, et de modifier en conséquence les dispositions des parts sociales ordinaires de la Société, ainsi que mentionné dans la troisième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 8, 17 et 18 des Statuts de la Société de la manière suivante:

L'article 8 des Statuts aura dès lors la teneur suivante:

" Art. 8.

8.1. Les parts sociales ordinaires

Les parts sociales ordinaires sont toutes identiques en tous points.

8.2. Les MRPS

(a) Toutes les MRPS sont identiques en tous points.

(b) Parts sociales rachetables.

(i) Rachat: la Société dispose de droits d'option d'achat en vue du rachat des MRPS suivant les dispositions des présents Statuts. Les droits d'option d'achat (a) peuvent être exercés à tout moment dans une période de cinq (5) ans à compter de la date d'émission des MRPS et (b) doivent être obligatoirement exercés à la date anniversaire des cinq (5) ans à compter de la date d'émission des MRPS.

Tout dividende déclaré mais non payé relatif aux MRPS doit être payé avant tout rachat des MRPS.

Les MRPS doivent être rachetés avant tout remboursement ou tout rachat de parts sociales ordinaires (en cas de pluralité d'associés MRPS, sur une base proportionnelle de MRPS rachetables détenues par chaque détenteur de MRPS).

Le rachat des MRPS ne peut être effectué qu'au moyen des réserves distribuables (y compris la prime d'émission) et de bénéfices disponibles pour la distribution.

(ii) Prix de rachat: le prix de rachat des MRPS sera versé en espèces conformément au point (ii) (a) ci-dessous; toutefois le prix de rachat peut être payé en nature conformément au point (ii) (b) ci-dessous uniquement si la Société rachète toutes les MRPS restantes.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, le prix de rachat des MRPS devra équivaloir aux valeurs suivantes:

(a) en cas d'un paiement en espèces: la valeur nominale des MRPS plus tout dividende accumulé et non payé correspondant aux MRPS, plus toute prime d'émission restante payée relative à la souscription des MRPS restantes (la Prime d'Emission MRPS); la Prime d'Emission MRPS sera créditée sur un compte de réserve spécial de la Société prévu à cet effet (le Compte de Prime d'Emission MRPS); ou

(b) en cas d'un paiement en nature: la valeur de l'Actif (tel que défini à l'article 17.3) utilisée pour le paiement du prix de rachat.

(iii) Procédure de rachat: l'exercice du droit d'option d'achat en vue du rachat des MRPS doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise conformément à l'article 14, paragraphe 2. L'exercice du droit d'option d'achat en vue de racheter des MRPS doit être effectué au moyen d'un avis écrit d'exercice envoyé aux détenteurs de MRPS à la dernière adresse indiquée dans le registre de parts sociales, avisant chaque détenteur de MRPS du nombre de MRPS devant être rachetées, ainsi que la date de rachat (qui ne doit pas être postérieure à 20 jours à compter de la date d'envoi de l'avis d'exercice) et le prix de rachat.

Lors de l'exercice de l'option d'achat sur les MRPS, la propriété des MRPS sera automatiquement cédée à la Société à la date de rachat indiquée dans l'avis d'exercice et le prix de rachat des MRPS sera dû et payable par la Société aux détenteurs des MRPS à compter de cette date.

Le prix de rachat des MRPS sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre de parts sociales en tant que détenteur des MRPS sur le compte bancaire fourni à la Société par ledit détenteur avant la date de rachat.

Les MRPS rachetés pourront (ou pourront ne pas) être annulés en vertu d'une résolution prise par une assemblée générale des associés conformément aux dispositions stipulées à l'article 14, paragraphe 3 des présents Statuts.

(c) Les Parts sociales avec droit de vote.

Les MRPS comportent des droits de vote sans restriction."

L'article 17 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

" Art. 17.

17.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société seront attribués à la réserve selon les exigences légales. Cette attribution cessera d'être requise dès que la réserve légale atteindra dix pourcent (10%) du capital social de la Société comme stipulé à l'article 5 ci-dessus, tel qu'il aura été augmenté ou réduit le cas échéant.

17.2 Chaque MRPS donne droit à son détenteur à un dividende préférentiel et cumulatif (Dividende 1) au taux annuel de 1 (un) pourcent sur la valeur nominale des MRPS, qui s'accumulera quotidiennement et sera calculé sur une base de 365 jours par an.

17.3 Par conséquent, chaque MRPS donne droit à son détenteur à un deuxième dividende préférentiel cumulatif (Dividende 2) égal à tout revenu perçu par la Société pour l'actif émis par STELLA-JONES U.S. HOLDING CORPORATION d'une valeur de USD 100.000.000 (cent millions de Dollars) financés au moyen de l'émission de MRPS et devant être souscrits par la Société le, ou aux environs du 29 mars 2010 (l'Actif), déduction faite d'une marge correspondante devant être convenue entre la Société et les détenteurs de MRPS le cas échéant, qui s'accumulera quotidiennement, moins le montant du Dividende 1.

Toute distribution effectuée à partir du Compte de Prime d'Emission MRPS ne pourra bénéficier qu'aux détenteurs de MRPS.

Si le Dividende 2 n'est pas déclaré, il sera cumulé à chaque année comptable et les bénéfices y relatifs seront incorporés au Compte de Prime d'Emission MRPS et désignés en tant que Prime d'Emission MRPS dans le cadre des présents Statuts.

Aucun droit à dividende ne pourra être acquis avant d'avoir été dûment approuvé par une assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance, le cas échéant, et avant que l'un des trois événements ci-dessous ne soit survenu:

a. un dividende annuel déclaré payable par l'assemblée générale des associés à l'occasion de l'approbation des comptes annuels (étant entendu que, en outre, un dividende intérimaire peut être déclaré par la Société conformément aux dispositions des présents Statuts);

b. immédiatement avant que les parts sociales ne soient rachetées par la Société ou retirées par les détenteurs de MRPS;

c. immédiatement avant que la Société n'entame une procédure de liquidation.

L'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance, le cas échéant, n'approuveront pas un paiement de dividendes si lors de la prise de cette résolution la Société ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour couvrir les dépenses occasionnées par le paiement de dividendes proposé.

Ainsi qu'il en est disposé dans l'article 8.2 des présents Statuts, tout dividende déclaré mais non payé relatif aux MRPS doit être payé avant tout rachat de MRPS.

17.4 Les dividendes peuvent être payés en Dollars des Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre devise déterminée par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance, le cas échéant, et peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance, le cas échéant.

Une assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires pris sur les réserves distribuables (y inclus la prime d'émission) et les bénéfices de la Société disponibles à la distribution. En outre, le conseil de gérance dispose de l'autorité de déclarer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les réserves distribuables (y inclus la prime d'émission) et les bénéfices de la Société disponibles à la distribution.

Les dividendes intérimaires et les distributions extraordinaires prélevés sur les réserves distribuables (y inclus la prime d'émission) et les bénéfices de la Société doivent être distribués conformément aux dispositions des présents Statuts."

L'article 18 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

" Art. 18.

18.1. La Société peut être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société adoptée comme en matière de modification des Statuts. Dans le cas d'une dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des associés de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du/des liquidateur(s).

18.2. Après le paiement des dettes et du passif de la Société ou après le dépôt de fonds à cet effet, les distributions s'opéreront dans l'ordre suivant:

(i) premièrement, les détenteurs de MRPS pourront recevoir un montant égal aux Dividendes 1 et Dividende 2 accumulés dus conformément à l'article 17.3 et non payés, s'il y en a, le cas échéant, et un montant égal à la valeur nominale restante de leurs parts sociales et de la Prime d'Emission MRPS restante; et

(ii) deuxièmement, les détenteurs de parts sociales ordinaires pourront recevoir le surplus proportionnellement au pourcentage de capital social de la Société détenu par chacun d'eux."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de USD 100.000 (cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social nominal de la Société de son montant actuel de USD 100.000 (cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.000 (mille) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 200.000 (deux cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen de la création et de l'émission de 1.000 (mille) MRPS de la Société ayant une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, pour un prix de souscription de USD 100.020.000 (cent millions vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales).

Cinquième résolution - Souscription et Libération

L'Assemblée approuve la souscription à l'augmentation de capital social et sa libération intégrale de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et (ii) payer entièrement lesdites Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription de USD 100.020.000 (cent millions vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen d'un paiement en numéraires de USD 100.020.000 (cent millions vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Apport en Numéraires).

Le montant total de USD 100.020.000 (cent millions vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage émis par la banque BNP PARIBAS LUXEMBOURG le 26 mars 2010, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société, et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi payés.

L'Apport en Numéraires à la Société sera alloué de la manière suivante:

(i) USD 100.000 (cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) seront attribués au compte de capital social nominale de la Société; et

(ii) USD 99.920.000 (quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) payés au titre de la Prime d'Emission MRPS sur le Compte de Prime d'Emission MRPS de la Société (tels que ces termes sont définis à l'article 8.2 des présents Statuts).

En conséquence de l'augmentation de capital social susmentionnée, l'Assemblée prend acte que désormais, l'actionariat de la Société est le suivant:

Nom de l'Associé	Nombre de Parts Sociales
4552822 CANADA INC.	1.000 parts sociales ordinaires 1.000 MRPS
Nombre de Parts Sociales Total	2.000

L'Assemblée décide d'attribuer un montant de USD 20.000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) prélevé sur le Compte de Prime d'Emission MRPS à la réserve légale de la Société, prévu par l'article 197 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin d'y refléter les modifications décidées aux quatrième et cinquième résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6. Le capital social souscrit de la Société est établi à USD 200.000 (deux cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.000 (mille) parts sociales ordinaires, et 1.000 (mille) parts sociales préférentielles rachetables obligatoirement (les MRPS), d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) chacune. Les parts sociales ordinaires et les MRPS étant individuellement désignées par le terme de part sociale et collectivement comme des parts sociales."

Septième résolution

L'Assemblée décide (i) de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y inscrire l'émission des Nouvelles Parts Sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société et (ii) d'accorder pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement et au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre de parts sociales de la Société.

Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à neuf mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14339. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010049905/403.

(100051132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

ERELUX Hold S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.020.

Les comptes annuels au 31 août 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010050015/11.

(100064097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

DSI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.150.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of April.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tension Holding S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109149, here represented by Mrs. Julia Holm-Hadulla, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 7 April 2010, and

DSI Verwaltungs GmbH, having its registered seat in Bad Soden im Taunus and registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Königstein am Taunus under HRB 7134, here represented by Mrs. Cora Maglo, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 7 April 2010.

Such appearing parties are the shareholders of "DSI Investment S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109150 and incorporated pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph Wagner dated 5 July 2005, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 9 November 2005 (number 1176, page 56432) (the "Memorial C"). The Company's Articles were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on 28 May 2009, published in the Memorial C dated 29 June 2009 (number 1242, page 59583).

Appointment of Chairman, Secretary and Scrutineer

1.1 Mrs. Julia Holm-Hadulla, whose professional address is in Luxembourg, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

1.2 The Chairman appointed Mrs. Cora Maglo, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary and Scrutineer.

Declaration by Chairman

These appointments having been made, the Chairman declared that:

1.3 The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *in varietur* by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

1.4 The attendance list shows that shareholders holding two million (2,000,000) class A shares and five hundred thousand (500,000) class B shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

1.5 The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- (A) To delete article 8.5 of the Articles of the Company; and
- (B) Miscellaneous.

Resolution

After due and careful deliberation, the following resolution was taken unanimously:

Sole resolution

The meeting of shareholders resolved to delete article 8.5 of the Articles.

Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ninehundred Euros.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholders of the Appearing Shareholders who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the proxyholders, the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sept avril,

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

Tension Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109149, ici représentée par Mademoiselle Julia Holm-Hadulla, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 avril 2010, et

DSI Verwaltungs GmbH, ayant sons siège social à Bad Soden à Taunus et immatriculée auprès du registre de commerce de la cour locale (Amtsgericht) de Königstein à Taunus sous le numéro HRB 7134, ici représentée par Mademoiselle Cora Maglo, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 avril 2010.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "DSI Investment S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.150 et constituée suivant acte reçu par le notaire

Jean-Joseph Wagner en date du 5 juillet 2005, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 novembre 2005 (numéro 1176, page 56432) ("Mémorial C"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg le 28 mai 2009, publié au Mémorial C en date du 29 juin 2009 (numéro 1242, page 59583).

Nomination des Président, Secrétaire et Scrutateur

1.1 Mademoiselle Julia Holm-Hadulla, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

1.2 Le Président a nommé Mademoiselle Cora Maglo, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire et Scrutateur.

Déclaration du Président

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

1.3 Les noms des associés présents et de ceux représentés à l'assemblée (ensemble définis comme les "Associés Comparants") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés Comparants, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

1.4 Il ressort de la liste de présence que les associés détenant deux million (2.000.000) de parts sociales de catégorie A et cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie B représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés Comparants ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

1.5 L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- (A) Supprimer l'article 8.5 des Statuts de la Société; et
- (B) Divers.

Résolution

Après délibération attentive, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée des associés décide de supprimer l'article 8.5 des Statuts.

Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement neuf cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux mandataires des Associés Comparants, qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les mandataires, le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: Julia Holm-Hadulla, Cora Maglo, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2010. LAC/2010/15520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010050435/126.

(100051898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Antab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.268.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the eighth day of April.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NORDIC SPIRIT, a limited liability company, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, with RCS number B142191 (the "Principal"),

here represented by Mr Jos HEMMER, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),

by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. ANTAB S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 103268, has been incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on September 22nd, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1229 on December 1st, 2004.

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (12.500 EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date;

VII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NORDIC SPIRIT, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg (le "Mandant")

ici représentée par Monsieur Jos HEMMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire") en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ANTAB S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 103268 a été constituée suivant acte reçu par

Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1229 du 12 décembre 2004.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jos HEMMER, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2010. LAC/2010/15522. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010049916/81.

(100051418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

ERELUX Hold S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.020.

Les comptes annuels au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010050016/11.

(100064129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

BCV Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.841.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société BCV Investments S.C.A. du 2 avril 2010 que:

1) Monsieur David Cowling a démissionné du conseil de surveillance avec effet immédiat.

2) Madame Lorraine London, née le 6 août 1965 à Doncaster, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG London, Royaume-Uni, ayant comme fonction directeur, a été nommée membre du conseil de surveillance avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société chargée d'approuver les comptes annuels de la période financière se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Danièle Arendt-Michels.

Référence de publication: 2010050067/16.

(100051666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Estée Lauder Cosmetics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 129.755.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010050017/11.

(100064521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

CEREP Green 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.659.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty fourth day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

CEREP III Investment M S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number N° 140.111 (the "Principal"),

represented by Flora Gibert, jurist, professionally residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "CEREP Green 3 S.à r.l." (hereinafter the "Company") is a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number N° 148.659, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in place of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, dated 28 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2158, dated 4 November 2009, page 103559. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty euro (EUR 50.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately one thousand two hundred Euros.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CEREP III Investment M S.à r.l., une société à responsabilité limitée formée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.111 (le "Mandant"),

représenté par [Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que CEREP Green 3 S.à r.l. (ci-après la "Société"), est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.659, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2158, en date du 4 novembre 2009, page 103559. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur de cinquante euros (50 EUR) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50303. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010050271/97.

(100052387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

ERELUX Hold S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.020.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010050018/11.

(100064221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

CEREP Green 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.772.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty fourth day of November,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

CEREP III Investment M S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.111 (the "Principal"),

represented by Flora Gibert, jurist, professionally residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal which, after having been signed "we varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "CEREP Green 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") is a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.772, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in place of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, dated 28 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2193, dated 10 November 2009, page 105240. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty euro (EUR 50.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately one thousand two hundred Euros.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CEREP III Investment M S.à r.l., une société à responsabilité limitée formée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.111 (le "Mandant"),

représenté par Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que CEREP Green 2 S.à r.l. (ci-après la "Société"), est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.772, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2193, en date du 10 novembre 2009, page 105240. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur de cinquante euros (50 EUR) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50302. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010050274/97.

(100052386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Estée Lauder Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.857.150,00.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 68.176.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°250 du 9 avril 1999.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESTÉE LAUDER LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010050022/14.

(100064520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Estée Lauder Europe, Inc. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 69.794.

La Succursale a été constituée sous seing privé en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°559 du 21 juillet 1999.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Estee Lauder Europe, Inc. - Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2010050023/13.

(100064519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Frisange Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 59, Munnereferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 13.620.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 6 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050029/10.

(100063693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Unibeton Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.705.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de le 8 décembre 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean-Yves LE DREFF, Président, de Monsieur Joël NEYHOUSER et de UNIBETON S.A.S, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG,
- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme

Signature

Le Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2010050096/17.

(100051433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Helium Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.981.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HELIUM INVESTMENT S.C.A." a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123981, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on January 25, 2007, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 554, of April 6, 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended pursuant to deeds of Maître Jean SECKLER, prenamed, on February 6, 2007, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1056 of June 5, 2007, and on June 16, 2009, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1378 of July 16, 2009 as well as pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, prenamed, on March 26, 2010, to be published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting has been convened through convening notices sent to the shareholders of the Company on March 17, 2010, which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The meeting is presided by HELIUM S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123978, represented by Mr. Vincent LINARI-PIERON, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The chairman appoints as secretary Mr. Nicolas GROSJEAN, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252 avenue Gaston Diderich, and the meeting elects as scrutineer Mr. Guillaume DEFLANDRE, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252 avenue Gaston Diderich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- (i) HELIUM S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123978, (ii) HELIUM SYNDICATION S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124148, (iii) Mr. Ebbe JACOBSEN, born on June 10, 1949, in Denmark, manager, residing at Henri de Winterlei 17, B-2930 Brasschaat, Belgium (iv) Mr. David BIEBER, born on February 2, 1955, in CT, United states of America, manager, residing at 40 Romano Ct., East Greenwich RI 02818, United states of America (v) Mr. Claude MELLOR, born on October 8, 1951 in France, manager, residing at 16, avenue Guillaume Apollinaire, F-92150 Saint-Germain Les Corbeil, France (vi) Mr. Jacques MONMARSON, born on July 2, 1962 in France, manager, residing at 61, route de Melun, F-77240 Seine Port, France (vii) Mrs. Nathalie NOWAK, born on March 1st 1965, in France, manager, residing at 5 Domaine de la Duchée, le Loup Perdu, F-78121 Crespières, France (viii) Mrs. Cheryl SCHULTE, born on April 1, 1966, in MD, United States, manager, residing at 8018 Merry Chase Ct, Glen Burnie, MD 21061, United States of America (ix) Mr. Patrick COURVOISIER, born on June 14, 1958 in France, manager, residing at 38, rue Charles Silvestri, F-94300 Vincennes, France (x) Mr. Olof PERSSON, born on February 22, 1948, in Sweden, manager, residing at 20 C Raco, Sant Pere de Ribes, Barcelona, Spain (xi) Ms Fabienne FODOR, born on September 28, 1968, in Rocourt, Belgium, residing at 98, Jagersdreef, 2950 Kapellen, Belgium and (xii) Mr. Michael LAURI, born on September 4, 1964, in Queens, New York, residing at 10, Lockward Road, Caldwell New Jersey, 07006, United States of America, are the shareholders of the Company (the "Shareholders"), all duly represented by Mr. Vincent LINARI-PIERON, prenamed, by virtue of twelve proxies given under private seal. The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the (i) 100,000 (one hundred thousand) unlimited shares and (ii) 621,818,900 (six hundred twenty one million eight hundred eighteen thousand nine hundred) limited shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company of an amount of EUR 976,619 (nine hundred seventy-six thousand six hundred nineteen Euros), so as to raise it from the amount of EUR 6,219,189 (six million two hundred nineteen thousand one hundred and eighty-nine Euros) to EUR 7,195,808 (seven million one hundred ninety-five thousand eight hundred and eight Euros) by the issuance of 97,661,900 (ninety-seven million six hundred sixty-one thousand nine hundred) new limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each;

2. Subscription and payment of all the new limited shares through a contribution in kind;
3. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of share capital; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken at the unanimity:

First resolution:

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company of an amount of EUR 976,619 (nine hundred seventy-six thousand six hundred nineteen Euros) so as to raise it from the amount of EUR 6,219,189 (six million two hundred nineteen thousand one hundred and eighty-nine Euros) to EUR 7,195,808 (seven million one hundred ninety-five thousand eight hundred and eight Euros) by the issuance of 97,661,900 (ninety-seven million six hundred sixty-one thousand nine hundred) new limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the New Limited Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in receivables held by certain Shareholders against the Company, as described below.

The Shareholders noted that pursuant to a board resolution adopted on March 16, 2010, HELIUM S.a r.l., acting in its capacity as general shareholder and manager of the Company, has given its consent to the increase of the share capital of the Company and has waived its preferred right to subscribe to the New Limited Shares.

The Shareholders further noted that pursuant to a board resolution of its sole manager adopted on March 16, 2010, HELIUM SYNDICATION S.C.A., acting in its quality of limited shareholder of the Company, has waived its rights to subscribe to the New Limited Shares.

The Shareholders unanimously resolve that the New Limited Shares will be allocated into the following classes of shares:

- class A Limited Shares: 9,766,190 (nine million seven hundred and sixty-six thousand one hundred and ninety);
- class B Limited Shares: 9,766,190 (nine million seven hundred and sixty-six thousand one hundred and ninety);
- class C Limited Shares: 9,766,190 (nine million seven hundred and sixty-six thousand one hundred and ninety);
- class D Limited Shares: 9,766,190 (nine million seven hundred and sixty-six thousand one hundred and ninety);
- class E Limited Shares: 9,766,190 (nine million seven hundred and sixty-six thousand one hundred and ninety);
- class F Limited Shares: 9,766,190 (nine million seven hundred and sixty-six thousand one hundred and ninety);
- class G Limited Shares: 9,766,190 (nine million seven hundred and sixty-six thousand one hundred and ninety);
- class H Limited Shares: 9,766,190 (nine million seven hundred and sixty-six thousand one hundred and ninety);
- class I Limited Shares: 9,766,190 (nine million seven hundred and sixty-six thousand one hundred and ninety);
- class J Limited Shares: 9,766,190 (nine million seven hundred and sixty-six thousand one hundred and ninety).

Subscription - Payment - Description of the contributions

1. Mr. Ebbe JACOBSEN, prenamed, declares to subscribe for 52,005,000 (fifty-two million and five thousand) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 5,200,500 (five million two hundred thousand and five hundred);
- class B Limited Shares: 5,200,500 (five million two hundred thousand and five hundred);
- class C Limited Shares: 5,200,500 (five million two hundred thousand and five hundred);
- class D Limited Shares: 5,200,500 (five million two hundred thousand and five hundred);
- class E Limited Shares: 5,200,500 (five million two hundred thousand and five hundred);
- class F Limited Shares: 5,200,500 (five million two hundred thousand and five hundred);
- class G Limited Shares: 5,200,500 (five million two hundred thousand and five hundred);
- class H Limited Shares: 5,200,500 (five million two hundred thousand and five hundred);
- class I Limited Shares: 5,200,500 (five million two hundred thousand and five hundred);
- class J Limited Shares: 5,200,500 (five million two hundred thousand and five hundred).

The 52,005,000 (fifty-two million and five thousand) New Limited Shares have been fully paid up by Mr. Ebbe JACOBSEN, prenamed, through a contribution in kind consisting in 520,050 (five hundred and twenty thousand and fifty) interest free class 0M preferred equity certificates with a par value of EUR 1 (one Euro) each held by Mr. Ebbe JACOBSEN, prenamed, against the Company.

2. Mr. David BIEBER, prenamed, declares to subscribe for 34,670,000 (thirty-four million six hundred and seventy thousand) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 3,467,000 (three million four hundred and sixty-seven thousand);
- class B Limited Shares: 3,467,000 (three million four hundred and sixty-seven thousand);
- class C Limited Shares: 3,467,000 (three million four hundred and sixty-seven thousand);
- class D Limited Shares: 3,467,000 (three million four hundred and sixty-seven thousand);

- class E Limited Shares: 3,467,000 (three million four hundred and sixty-seven thousand);
- class F Limited Shares: 3,467,000 (three million four hundred and sixty-seven thousand);
- class G Limited Shares: 3,467,000 (three million four hundred and sixty-seven thousand);
- class H Limited Shares: 3,467,000 (three million four hundred and sixty-seven thousand);
- class I Limited Shares: 3,467,000 (three million four hundred and sixty-seven thousand);
- class J Limited Shares: 3,467,000 (three million four hundred and sixty-seven thousand).

The 34,670,000 (thirty-four million six hundred and seventy thousand) New Limited Shares have been fully paid up by Mr. David BIEBER, prenamed, through a contribution in kind consisting in 346,700 (three hundred and forty-six thousand seven hundred) interest free class 0M preferred equity certificates with a par value of EUR 1 (one Euro) each held by Mr. David BIEBER, prenamed, against the Company.

3. Mr. Claude MELLOR, prenamed, declares to subscribe for 1,560,200 (one million five hundred and sixty thousand and two hundred) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class B Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class C Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class D Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class E Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class F Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class G Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class H Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class I Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class J Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty).

The 1,560,200 (one million five hundred and sixty thousand and two hundred) New Limited Shares have been fully paid up by Mr. Claude MELLOR, prenamed, through a contribution in kind consisting in 15,602 (fifteen thousand six hundred and two) interest free class 0M preferred equity certificates with a par value of EUR 1 (one Euro) each held by Mr. Claude MELLOR, prenamed, against the Company.

4. Mr. Jacques MONMARSON, prenamed, declares to subscribe for 1,560,200 (one million five hundred and sixty thousand and two hundred) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class B Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class C Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class D Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class E Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class F Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class G Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class H Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class I Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty);
- class J Limited Shares: 156,020 (one hundred and fifty-six thousand and twenty).

The 1,560,200 (one million five hundred and sixty thousand and two hundred) New Limited Shares have been fully paid up by Mr. Jacques MONMARSON, prenamed, through a contribution in kind consisting in 15,602 (fifteen thousand six hundred and two) interest free class 0M preferred equity certificates with a par value of EUR 1 (one Euro) each held by Mr. Jacques MONMARSON, prenamed, against the Company.

5. Mrs. Nathalie NOWAK, prenamed, declares to subscribe for 2,076,300 (two million seventy-six thousand and three hundred) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 207,630 (two hundred and seven thousand six hundred and thirty);
- class B Limited Shares: 207,630 (two hundred and seven thousand six hundred and thirty);
- class C Limited Shares: 207,630 (two hundred and seven thousand six hundred and thirty);
- class D Limited Shares: 207,630 (two hundred and seven thousand six hundred and thirty);
- class E Limited Shares: 207,630 (two hundred and seven thousand six hundred and thirty);
- class F Limited Shares: 207,630 (two hundred and seven thousand six hundred and thirty);
- class G Limited Shares: 207,630 (two hundred and seven thousand six hundred and thirty);
- class H Limited Shares: 207,630 (two hundred and seven thousand six hundred and thirty);
- class I Limited Shares: 207,630 (two hundred and seven thousand six hundred and thirty);
- class J Limited Shares: 207,630 (two hundred and seven thousand six hundred and thirty).

The 2,076,300 (two million seventy-six thousand and three hundred) New Limited Shares have been fully paid up by Mrs. Nathalie NOWAK, prenamed, through a contribution in kind consisting in 20,763 (twenty thousand seven hundred and sixty-three) interest free class 0M preferred equity certificates with a par value of EUR 1 (one Euro) each held by Mrs. Nathalie NOWAK, prenamed, against the Company.

6. Mrs. Cheryl SCHULTE, prenamed, declares to subscribe for 1,338,700 (one million three hundred and thirty-eight thousand and seven hundred) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 133,870 (one hundred and thirty-three thousand eight hundred and seventy);
- class B Limited Shares: 133,870 (one hundred and thirty-three thousand eight hundred and seventy);
- class C Limited Shares: 133,870 (one hundred and thirty-three thousand eight hundred and seventy);
- class D Limited Shares: 133,870 (one hundred and thirty-three thousand eight hundred and seventy);
- class E Limited Shares: 133,870 (one hundred and thirty-three thousand eight hundred and seventy);
- class F Limited Shares: 133,870 (one hundred and thirty-three thousand eight hundred and seventy);
- class G Limited Shares: 133,870 (one hundred and thirty-three thousand eight hundred and seventy);
- class H Limited Shares: 133,870 (one hundred and thirty-three thousand eight hundred and seventy);
- class I Limited Shares: 133,870 (one hundred and thirty-three thousand eight hundred and seventy); and
- class J Limited Shares: 133,870 (one hundred and thirty-three thousand eight hundred and seventy).

The 1,338,700 (one million three hundred and thirty-eight thousand and seven hundred) New Limited Shares have been fully paid up by Mrs. Cheryl SCHULTE, prenamed, through a contribution in kind consisting in 13,387 (thirteen thousand three hundred and eighty-seven) interest free class 0M preferred equity certificates with a par value of EUR 1 (one Euro) each held by Mrs. Cheryl SCHULTE, prenamed, against the Company.

7. Mr. Patrick COURVOISIER, prenamed, declares to subscribe for 748,200 (seven hundred and forty-eight thousand and two hundred) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 74,820 (seventy-four thousand eight hundred and twenty);
- class B Limited Shares: 74,820 (seventy-four thousand eight hundred and twenty);
- class C Limited Shares: 74,820 (seventy-four thousand eight hundred and twenty);
- class D Limited Shares: 74,820 (seventy-four thousand eight hundred and twenty);
- class E Limited Shares: 74,820 (seventy-four thousand eight hundred and twenty);
- class F Limited Shares: 74,820 (seventy-four thousand eight hundred and twenty);
- class G Limited Shares: 74,820 (seventy-four thousand eight hundred and twenty);
- class H Limited Shares: 74,820 (seventy-four thousand eight hundred and twenty);
- class I Limited Shares: 74,820 (seventy-four thousand eight hundred and twenty);
- class J Limited Shares: 74,820 (seventy-four thousand eight hundred and twenty).

The 748,200 (seven hundred and forty-eight thousand and two hundred) New Limited Shares have been fully paid up by Mr. Patrick COURVOISIER, prenamed, through a contribution in kind consisting in 7,482 (seven thousand four hundred and eighty-two) interest free class 0M preferred equity certificates with a par value of EUR 1 (one Euro) each held by Mr. Patrick COURVOISIER, prenamed, against the Company.

8. Mr. Olof PERSSON, prenamed, declares to subscribe for 2,426,900 (two million four hundred and twenty-six thousand and nine hundred) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 242,690 (two hundred and forty-two thousand six hundred and ninety);
- class B Limited Shares: 242,690 (two hundred and forty-two thousand six hundred and ninety);
- class C Limited Shares: 242,690 (two hundred and forty-two thousand six hundred and ninety);
- class D Limited Shares: 242,690 (two hundred and forty-two thousand six hundred and ninety);
- class E Limited Shares: 242,690 (two hundred and forty-two thousand six hundred and ninety);
- class F Limited Shares: 242,690 (two hundred and forty-two thousand six hundred and ninety);
- class G Limited Shares: 242,690 (two hundred and forty-two thousand six hundred and ninety);
- class H Limited Shares: 242,690 (two hundred and forty-two thousand six hundred and ninety);
- class I Limited Shares: 242,690 (two hundred and forty-two thousand six hundred and ninety);
- class J Limited Shares: 242,690 (two hundred and forty-two thousand six hundred and ninety).

The 2,426,900 (two million four hundred and twenty-six thousand and nine hundred) New Limited Shares have been fully paid up by Mr. Olof PERSSON, prenamed, through a contribution in kind consisting in 24,269 (twenty-four thousand two hundred and sixty-nine) interest free class 0M preferred equity certificates with a par value of EUR 1 (one Euro) each held by Mr. Olof PERSSON, prenamed, against the Company.

9. Ms Fabienne FODOR, prenamed, declares to subscribe for 520,100 (five hundred and twenty thousand and one hundred) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 52,010 (fifty-two thousand and ten);

- class B Limited Shares: 52,010 (fifty-two thousand and ten);
- class C Limited Shares: 52,010 (fifty-two thousand and ten);
- class D Limited Shares: 52,010 (fifty-two thousand and ten);
- class E Limited Shares: 52,010 (fifty-two thousand and ten);
- class F Limited Shares: 52,010 (fifty-two thousand and ten);
- class G Limited Shares: 52,010 (fifty-two thousand and ten);
- class H Limited Shares: 52,010 (fifty-two thousand and ten);
- class I Limited Shares: 52,010 (fifty-two thousand and ten);
- class J Limited Shares: 52,010 (fifty-two thousand and ten).

The 520,100 (five hundred and twenty thousand and one hundred) New Limited Shares have been fully paid up by Ms Fabienne FODOR, prenamed, through a contribution in kind consisting in 5,201 (five thousand two hundred and one) interest free class 0M preferred equity certificates with a par value of EUR 1 (one Euro) each held by Ms Fabienne FODOR, prenamed, against the Company.

10. Mr. Michael LAURI, prenamed, declares to subscribe for 756,300 (seven hundred and fifty-six thousand and three hundred) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 75,630 (seventy-five thousand six hundred and thirty);
- class B Limited Shares: 75,630 (seventy-five thousand six hundred and thirty);
- class C Limited Shares: 75,630 (seventy-five thousand six hundred and thirty);
- class D Limited Shares: 75,630 (seventy-five thousand six hundred and thirty);
- class E Limited Shares: 75,630 (seventy-five thousand six hundred and thirty);
- class F Limited Shares: 75,630 (seventy-five thousand six hundred and thirty);
- class G Limited Shares: 75,630 (seventy-five thousand six hundred and thirty);
- class H Limited Shares: 75,630 (seventy-five thousand six hundred and thirty);
- class I Limited Shares: 75,630 (seventy-five thousand six hundred and thirty);
- class J Limited Shares: 75,630 (seventy-five thousand six hundred and thirty).

The 756,300 (seven hundred and fifty-six thousand and three hundred) New Limited Shares have been fully paid up by Mr. Michael LAURI, prenamed, through a contribution in kind consisting in 7,563 (seven thousand five hundred and sixty-three) interest free class 0M preferred equity certificates with a par value of EUR 1 (one Euro) each held by Mr. Michael LAURI, prenamed, against the Company.

Evidence of the contribution's existence and fair Value

The existence and the fair value of this contribution in kind are evidenced in a report established by the réviseur d'entreprises International Audit Services S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 75354, dated March 23rd, 2010, in accordance with articles 26-1 (2) and (3) and 32-1 (5) of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, concluding as follows:

"Conclusion:

On the basis of the work we have carried out, nothing has come to our attention which would lead us to believe that the value of the PECs to be converted does not correspond to at least Euros 976,619, against which the Company will issue 97,661,900 shares of Euros 0.01 each, divided equally between each of the ten classes A to J."

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of share capital as described above, which shall be read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 7,195,808 (seven million one hundred ninety-five thousand eight hundred and eight Euros) divided into 719,480,800 (seven hundred and nineteen million four hundred and eighty thousand and eight hundred) limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires), consisting in multiple classes of Limited Shares (the "Classes of Limited Shares") as follows: a) 71,948,080 (seventy-one million nine hundred and forty-eight thousand and eighty) Class A Limited Shares with a nominal value of EUR 0,01 (one cent of Euro), b) 71,948,080 (seventy-one million nine hundred and forty-eight thousand and eighty) Class B Limited Shares with a nominal value of EUR 0,01 (one cent of Euro), c) 71,948,080 (seventy-one million nine hundred and forty-eight thousand and eighty) Class C Limited Shares with a nominal value of EUR 0,01 (one cent of Euro), d) 71,948,080 (seventy-one million nine hundred and forty-eight thousand and eighty) Class D Limited Shares with a nominal value of EUR 0,01 (one cent of Euro), e) 71,948,080 (seventy-one million nine hundred and forty-eight thousand and eighty) Class E Limited Shares with a nominal value of EUR 0,01 (one cent of Euro), f) 71,948,080 (seventy-one million nine hundred and forty-eight thousand and eighty) Class F Limited Shares with a nominal value of EUR 0,01 (one cent of Euro), g) 71,948,080 (seventy-one million

nine hundred and forty-eight thousand and eighty) Class G Limited Shares with a nominal value of EUR 0,01 (one cent of Euro), h) 71,948,080 (seventy-one million nine hundred and forty-eight thousand and eighty) Class H Limited Shares with a nominal value of EUR 0,01 (one cent of Euro), i) 71,948,080 (seventy-one million nine hundred and forty-eight thousand and eighty) Class I Limited Shares with a nominal value of EUR 0,01 (one cent of Euro) and j) 71,948,080 (seventy-one million nine hundred and forty-eight thousand and eighty) Class J Limited Shares with a nominal value of EUR 0,01 (one cent of Euro) and 100,000 (one hundred thousand) unlimited shares held by the General Shareholder (the "Unlimited Shares") (Actions de Commandite) with a nominal value of EUR 0,01 (one cent of Euro)".

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vint-neuf mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "HELIUM INVESTMENT S.C.A.", une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.981, constituée par acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 554, du 6 avril 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par actes notariés de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 6 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1056 du 5 juin 2007 et du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1378 du 16 juillet 2009, ainsi que par un acte notarié de Maître Carlo WERSANDT, préqualifié, en date du 26 mars 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations.

L'assemblée a été convoquée par courriers de convocation adressés aux actionnaires de la Société en date du 17 mars 2010, lesquels resteront annexés pour être enregistrés avec le présent acte.

L'assemblée est présidée par HELIUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123978 ("HELIUM S.à r.l."), représentée par Monsieur Vincent LINARI-PIERON avocat, domicilié professionnellement à L-1420, Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Nicolas GROSJEAN, avocat, domicilié professionnellement à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guillaume DEFLANDRE, avocat, domicilié professionnellement à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

Le président demande au notaire d'établir que:

I - (i) HELIUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123978, (ii) HELIUM SYNDICATION S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124148, (iii) Mr Ebbe JACOBSEN, né le 10 juin, 1949, au Denmark, manager, domicilié à Henri de Winterlei 17, B-2930 Brasschaat, Belgique (iv) Mr David BIEBER, né le 2 février, 1955, au CT, Etats Unis d'Amérique, manager, domicilié à 40 Romano Ct., East Greenwich RI 02818, Etats Unis d'Amérique (v) Mr Claude MELLOR, né le 8 octobre, 1951 en France, manager, domicilié à 16, avenue Guillaume Apollinaire, F-92150 Saint- Germain Les Corbeil, France (vi) M. Jacques MONMARSON, né le 2 juillet, 1962 en France, manager, domicilié à 61, route de Melun, F-77240 Seine Port, France (vii) Mme Nathalie NOWAK, née le 1 mars 1965, in France, manager, domiciliée à 5 Domaine de la Duchée, le Loup Perdu, F-78121 Crespières, France (viii) Mme Cheryl SCHULTE, née le 1 avril, 1966, au MD, Etats Unis d'Amérique, manager, domiciliée à 8018 Merry Chase Ct, Glen Burnie, MD 21061, Etats Unis d'Amérique (ix) Mr Patrick COURVOISIER, né le 14 juin, 1958 en France, manager, domicilié à 38, rue Charles Silvestri, F-94300 Vincennes, France (x) Mr Olof PERSSON, né le 22 février, 1948, en Suède, manager, domicilié à 20 C Raco, Sant Pere de Ribes, Barcelone, Espagne (xi) Melle Fabienne FODOR, née le 28 septembre,

1968, à Rocourt, Belgique, domiciliée au 98, Jagersdreef, 2950 Kapellen, Belgique et (xii) Mr Michael LAURI, né le 4 septembre, 1964, dans le Queens, à New York, domicilié au 10, Lockward Road, Caldwell New Jersey, 07006, Etats-Unis d'Amérique sont les actionnaires de la Société (les "Actionnaires"), tous ici représentés par Maître Vincent LINARI-PIERON, préqualifié, en vertu de douze procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les (i) 100.000 (cent mille) actions de commandités et (ii) 621.818.900 (six cent vingt-et-un millions huit cent dix huit mille neuf cent) actions de commanditaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 976.619,- EUR (neuf cent soixante-seize mille six cent dix-neuf Euros) afin de le porter du montant de 6.219.189,- EUR (six millions deux cent dix-neuf mille cent quatre-vingt neuf Euros) au montant de 7.195.808,- EUR (sept millions cent quatre-vingt quinze mille huit cent huit Euros) par l'émission de 97.661.900 (quatre-vingt dix-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cents) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'Euro) chacune;

2. Souscription et paiement de toutes les nouvelles actions de commanditaires par un apport en nature;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter cette augmentation de capital social; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 976.619,- EUR (neuf cent soixante-seize mille six cent dix-neuf Euros) afin de le porter du montant de 6.219.189,- EUR (six millions deux cent dix-neuf mille cent quatre-vingt neuf Euros) au montant de 7.195.808,- EUR (sept millions cent quatre-vingt-quinze mille huit cent huit Euros) par l'émission de 97.661.900 (quatre-vingt-dix-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cents) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'Euro) chacune (les "Nouvelles Actions de Commanditaires"), le montant total étant complètement payé par un apport en nature consistant en des créances détenues par certains Actionnaires à l'encontre de la Société, tel que décrit ci-après.

Les Actionnaires ont pris note que suivant résolution du conseil de gérance adoptée en date du 16 mars 2010, HELIUM S.à r.l, agissant en sa capacité d'associé commandité et de gérant de la Société, a donné son consentement à l'augmentation du capital social de la Société et a renoncé à son droit de préférence de souscrire aux Nouvelles Actions de Commanditaires.

Les Actionnaires ont également pris note que suivant résolution du conseil de gérance de son associé commandité adoptée en date du 16 mars 2010, HELIUM SYNDICATION S.C.A., en sa qualité d'associé commanditaire de la Société, a renoncé à son droit de souscrire aux Nouvelles Actions de Commanditaires.

Il est décidé à l'unanimité que les Nouvelles Actions de Commanditaires seront réparties entre les actions de commanditaires de classes suivantes comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 9.766.190 (neuf millions sept cent soixante six mille cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe B: 9.766.190 (neuf millions sept cent soixante six mille cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe C: 9.766.190 (neuf millions sept cent soixante six mille cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe D: 9.766.190 (neuf millions sept cent soixante six mille cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe E: 9.766.190 (neuf millions sept cent soixante six mille cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe F: 9.766.190 (neuf millions sept cent soixante six mille cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe G: 9.766.190 (neuf millions sept cent soixante six mille cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe H: 9.766.190 (neuf millions sept cent soixante six mille cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe I: 9.766.190 (neuf millions sept cent soixante six mille cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe J: 9.766.190 (neuf millions sept cent soixante six mille cent quatre-vingt dix).

Souscription - Paiement - Description de la contribution

1. Mr Ebbe JACOBSEN, préqualifié, déclare souscrire à 52.005.000 (cinquante-deux millions cinq mille) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 5.200.500 (cinq millions deux cent mille cinq cents);
- Actions de Commanditaires de classe B: 5.200.500 (cinq millions deux cent mille cinq cents);
- Actions de Commanditaires de classe C: 5.200.500 (cinq millions deux cent mille cinq cents);

- Actions de Commanditaires de classe D: 5.200.500 (cinq millions deux cent mille cinq cents);
- Actions de Commanditaires de classe E: 5.200.500 (cinq millions deux cent mille cinq cents);
- Actions de Commanditaires de classe F: 5.200.500 (cinq millions deux cent mille cinq cents);
- Actions de Commanditaires de classe G: 5.200.500 (cinq millions deux cent mille cinq cents);
- Actions de Commanditaires de classe H: 5.200.500 (cinq millions deux cent mille cinq cents);
- Actions de Commanditaires de classe I: 5.200.500 (cinq millions deux cent mille cinq cents);
- Actions de Commanditaires de classe J: 5.200.500 (cinq millions deux cent mille cinq cents).

Les 52.005.000 (cinquante-deux millions cinq mille) Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en 520.050 (cinq cent vingt mille cinquante) interest free class 0M preferred equity certificates d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacun détenus par Mr Ebbe JACOBSEN, préqualifié, à l'encontre de la Société.

2. Mr David BIEBER, préqualifié, déclare souscrire à 34.670.000 (trente-quatre millions six cent soixante-dix mille) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 3.467.000 (trois millions quatre cent soixante-sept mille);
- Actions de Commanditaires de classe B: 3.467.000 (trois millions quatre cent soixante-sept mille);
- Actions de Commanditaires de classe C: 3.467.000 (trois millions quatre cent soixante-sept mille);
- Actions de Commanditaires de classe D: 3.467.000 (trois millions quatre cent soixante-sept mille);
- Actions de Commanditaires de classe E: 3.467.000 (trois millions quatre cent soixante-sept mille);
- Actions de Commanditaires de classe F: 3.467.000 (trois millions quatre cent soixante-sept mille);
- Actions de Commanditaires de classe G: 3.467.000 (trois millions quatre cent soixante-sept mille);
- Actions de Commanditaires de classe H: 3.467.000 (trois millions quatre cent soixante-sept mille);
- Actions de Commanditaires de classe I: 3.467.000 (trois millions quatre cent soixante-sept mille);
- Actions de Commanditaires de classe J: 3.467.000 (trois millions quatre cent soixante-sept mille).

Les 34.670.000 (trente-quatre millions six cent soixante-dix mille) Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en 346.700 (trois cent quarante-six mille sept cents) interest free class 0M preferred equity certificates d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacun détenus par Mr David BIEBER, préqualifié, à l'encontre de la Société.

3. Mr Claude MELLOR déclare souscrire à 1.560.200 (un million cinq cent soixante mille deux cents) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe B: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe C: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe D: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe E: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe F: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe G: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe H: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe I: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe J: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt).

Les 1.560.200 (un million cinq cent soixante mille deux cents) Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en 15.602 (quinze mille six cent deux) interest free class 0M preferred equity certificates d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacun détenus par Mr Claude MELLOR, préqualifié, à l'encontre de la Société.

4. Mr Jacques MONMARSON déclare souscrire à 1.560.200 (un million cinq cent soixante mille deux cents) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe B: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe C: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe D: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe E: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe F: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe G: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe H: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe I: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt);
- Actions de Commanditaires de classe J: 156.020 (cent cinquante-six mille vingt).

Les 1.560.200 (un million cinq cent soixante mille deux cents) Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en 15.602 (quinze mille six cent deux) interest free class 0M preferred equity certificates d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacun détenus par Mr. Jacques MONMARSON, préqualifié, à l'encontre de la Société.

5. Mme Nathalie NOWAK, préqualifiée, déclare souscrire à 2.076.300 (deux millions soixante-seize mille trois cents) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 207.630 (deux cent sept mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe B: 207.630 (deux cent sept mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe C: 207.630 (deux cent sept mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe D: 207.630 (deux cent sept mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe E: 207.630 (deux cent sept mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe F: 207.630 (deux cent sept mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe G: 207.630 (deux cent sept mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe H: 207.630 (deux cent sept mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe I: 207.630 (deux cent sept mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe J: 207.630 (deux cent sept mille six cent trente).

Les 2.076.300 (deux millions soixante-seize mille trois cents) Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en 20.763 (vingt mille sept cent soixante-trois) interest free class 0M preferred equity certificates d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacun détenus par Mme Nathalie NOWAK, préqualifiée, à l'encontre de la Société.

6. Mme Cheryl SCHULTE, préqualifiée, déclare souscrire à 1.338.700 (un million trois cent trente-huit mille sept cents) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 133.870 (cent trente-trois mille huit cent soixante-dix);
- Actions de Commanditaires de classe B: 133.870 (cent trente-trois mille huit cent soixante-dix);
- Actions de Commanditaires de classe C: 133.870 (cent trente-trois mille huit cent soixante-dix);
- Actions de Commanditaires de classe D: 133.870 (cent trente-trois mille huit cent soixante-dix);
- Actions de Commanditaires de classe E: 133.870 (cent trente-trois mille huit cent soixante-dix);
- Actions de Commanditaires de classe F: 133.870 (cent trente-trois mille huit cent soixante-dix);
- Actions de Commanditaires de classe G: 133.870 (cent trente-trois mille huit cent soixante-dix);
- Actions de Commanditaires de classe H: 133.870 (cent trente-trois mille huit cent soixante-dix);
- Actions de Commanditaires de classe I: 133.870 (cent trente-trois mille huit cent soixante-dix);
- Actions de Commanditaires de classe J: 133.870 (cent trente-trois mille huit cent soixante-dix).

Les 1.338.700 (un million trois cent trente-huit mille sept cents) Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en 13.387 (treize mille trois cent quatre-vingt sept) interest free class 0M preferred equity certificates d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacun détenus par Mme Cheryl SCHULTE, préqualifiée, à l'encontre de la Société.

7. Mr Patrick COURVOISIER, préqualifié, déclare souscrire à 748.200 (sept cent quarante-huit mille deux cents) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 74.820 (soixante-quatorze mille huit cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe B: 74.820 (soixante-quatorze mille huit cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe C: 74.820 (soixante-quatorze mille huit cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe D: 74.820 (soixante-quatorze mille huit cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe E: 74.820 (soixante-quatorze mille huit cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe F: 74.820 (soixante-quatorze mille huit cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe G: 74.820 (soixante-quatorze mille huit cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe H: 74.820 (soixante-quatorze mille huit cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe I: 74.820 (soixante-quatorze mille huit cent vingt);
- Actions de Commanditaires de classe J: 74.820 (soixante-quatorze mille huit cent vingt).

Les 748.200 (sept cent quarante-huit mille deux cents) Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en 7.482 (sept mille quatre cent quatre-vingt deux) interest free class 0M preferred equity certificates d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacun détenus par Mr Patrick COURVOISIER, préqualifié, à l'encontre de la Société.

8. Mr Olof PERSSON, préqualifié, déclare souscrire à 2.426.900 (deux millions quatre cent vingt-six mille neuf cents) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 242.690 (deux cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt dix);

- Actions de Commanditaires de classe B: 242.690 (deux cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe C: 242.690 (deux cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe D: 242.690 (deux cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe E: 242.690 (deux cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe F: 242.690 (deux cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe G: 242.690 (deux cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe H: 242.690 (deux cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe I: 242.690 (deux cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe J: 242.690 (deux cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt dix).

Les 2.426.900 (deux millions quatre cent vingt-six mille neuf cents) Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en 24.269 (vingt-quatre mille deux cent soixante-neuf) interest free class 0M preferred equity certificates d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacun détenus par Mr Olof PERSSON, préqualifié, à l'encontre de la Société.

9. Mlle Fabienne FODOR, préqualifiée, déclare souscrire à 520.100 (cinq cent vingt mille cent) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 52.010 (cinquante-deux mille dix);
- Actions de Commanditaires de classe B: 52.010 (cinquante-deux mille dix);
- Actions de Commanditaires de classe C: 52.010 (cinquante-deux mille dix);
- Actions de Commanditaires de classe D: 52.010 (cinquante-deux mille dix);
- Actions de Commanditaires de classe E: 52.010 (cinquante-deux mille dix);
- Actions de Commanditaires de classe F: 52.010 (cinquante-deux mille dix);
- Actions de Commanditaires de classe G: 52.010 (cinquante-deux mille dix);
- Actions de Commanditaires de classe H: 52.010 (cinquante-deux mille dix);
- Actions de Commanditaires de classe I: 52.010 (cinquante-deux mille dix);
- Actions de Commanditaires de classe J: 52.010 (cinquante-deux mille dix).

Les 520.100 (cinq cent vingt mille cent) Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en 5.201 (cinq mille deux cent un) interest free class 0M preferred equity certificates d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacun détenus par Mlle Fabienne FODOR, préqualifiée, à l'encontre de la Société.

10. Mr Michael LAURI, préqualifié, déclare souscrire à 756.300 (sept cent cinquante-six mille trois cents) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 75.630 (soixante-quinze mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe B: 75.630 (soixante-quinze mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe C: 75.630 (soixante-quinze mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe D: 75.630 (soixante-quinze mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe E: 75.630 (soixante-quinze mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe F: 75.630 (soixante-quinze mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe G: 75.630 (soixante-quinze mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe H: 75.630 (soixante-quinze mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe I: 75.630 (soixante-quinze mille six cent trente);
- Actions de Commanditaires de classe J: 75.630 (soixante-quinze mille six cent trente);

Les 756.300 (sept cent cinquante-six mille trois cents) Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en 7.563 (sept mille cinq cent soixante-trois) interest free class 0M preferred equity certificates d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacun détenus par Mr Michael LAURI, préqualifié, à l'encontre de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport et de son Évaluation

L'existence et la valeur réelle de l'apport en nature sont établies dans le rapport du réviseur d'entreprises International Audit Services S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75354, daté du 23 mars 2010, conformément aux dispositions visées aux articles 26-1 (2) et (3) et 32-1 (5) de loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, concluant comme suit:

"Conclusion:

On the basis of the work we have carried out, nothing has come to our attention which would lead us to believe that the value of the PECs to be converted does not correspond to at least Euros 976,619, against which the Company will issue 97,661,900 shares of Euros 0.01 each, divided equally between each of the ten classes A to J."

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social décrite ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 7.195.808,- EUR (sept millions cent quatre-vingt quinze mille huit cent huit Euros) divisé en 719.480.800 (sept cent dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt mille huit cents) actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) détenues par les Actionnaires Commanditaires (les "Actions de Commanditaires"), consistant en de multiples classes d'Actions de Commanditaires (les "Classes d'Actions de Commanditaires") comme suit: a) 71.948.080 (soixante-et-onze millions neuf cent quarante-huit mille quatre-vingt) Actions de Commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'Euro), b) 71.948.080 (soixante-et-onze millions neuf cent quarante-huit mille quatre-vingt) Actions de Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'Euro), c) 71.948.080 (soixante-et-onze millions neuf cent quarante-huit mille quatre-vingt) Actions de Commanditaires de Classe C d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'Euro), d) 71.948.080 (soixante-et-onze millions neuf cent quarante-huit mille quatre-vingt) Actions de Commanditaires de Classe D d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'Euro), e) 71.948.080 (soixante-et-onze millions neuf cent quarante-huit mille quatre-vingt) Actions de Commanditaires de Classe E d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'Euro), f) 71.948.080 (soixante-et-onze millions neuf cent quarante-huit mille quatre-vingt) Actions de Commanditaires de Classe F d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), g) 71.948.080 (soixante-et-onze millions neuf cent quarante-huit mille quatre-vingt) Actions de Commanditaires de Classe G d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'Euro), h) 71.948.080 (soixante-et-onze millions neuf cent quarante-huit mille quatre-vingt) Actions de Commanditaires de Classe H d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), i) 71.948.080 (soixante-et-onze millions neuf cent quarante-huit mille quatre-vingt) Actions de Commanditaires de Classe I d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'Euro) et j) 71.948.080 (soixante-et-onze millions neuf cent quarante-huit mille quatre-vingt) Actions de Commanditaires de Classe J d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'Euro) et 100.000 (cent mille) actions de commandités détenues par l'Actionnaire Commandité (les "Actions de Commandité") d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'Euro).

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ont été estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Vincent LINARI-PIERON, Nicolas GROSJEAN, Guillaume DEFLANDRE, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 avril 2010. LAC/2010/14681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010049912/596.

(100051602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Maison d'Afrique Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 67, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg F 8.312.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

- David Foka, domicilié à 50 rue des Romains L-2444 Luxembourg; de nationalité Allemande, d'origine Camerounaise
- Roger Bambi, domicilié à 12 rue Bechel L-3611 Kayl; d'origine Congolaise (R.D.C.)
- Ferreira Lopes Alcinda domicilié à 273 rue de Rollingergrund d'origine Capverdienne

-Abidi Dalji Bouchra domicilié à 89, rue pierre Krier L-1880 Luxembourg. Marocaine.
et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination MAISON D'AFRIQUE ASBL.

Art. 2. L'association a pour objet:

- 1- De promouvoir l'émancipation et l'intégration des ressortissants africains au Grand-Duché de Luxembourg par les cours d'alphabétisation et de langues; par les activités sportives et culturelles.
- 2- De promouvoir la culture africaine dans une perspective de dialogue des cultures pour une bonne cohésion sociale.
- 3- De lutter contre l'échec scolaire et social par la promotion des cours d'appuis et de soutiens scolaire.
- 4- De lutter contre toutes formes de discriminations envers les populations d'origines africaines.
- 5- De combattre la pauvreté dans le milieu Africain par les initiatives d'entre aide à la création d'entreprise et de microentreprises.
6. De créer des centres d'accueils et de formations pour les ressortissants africains sortis du milieu carcérale ou en situation de précarité.
7. De lutter contre l'échec scolaire et social par la promotion des cours d'appuis et de soutiens scolaire
8. De créé un réseau d'aide au développement des coopératives dans les pays Africains.

Art. 3. L'association a son siège social au 67, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association MAISON D'AFRIQUE a.s.b.l.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration, un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour. L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire, vice-secrétaire, trésorière et deux responsables de projets.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à la Fédération des Associations Africaines de Luxembourg.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg Le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010050326/100.

(100052033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Geocontrol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010050031/10.

(100064292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

GAP-Xchange Partners, L.L.C. and Company, SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2010050034/10.

(100063915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

GAP-Xchange Partners, L.L.C., SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010050035/10.

(100063916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Garage Schweitzer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 6A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.702.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 6 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050036/10.

(100063694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

MedVest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 560.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.236.

Il est porté à la connaissance du public que l'adresse de l'associé CV Partners Mater II, L.P. avec siège social à 22 Canon's Court, Victoria Street, BER-HM 12 Hamilton, inscrite au RCS de Guernsey sous le numéro 39692, a été changée en Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.C.J. Weijermans

Gérant A

Référence de publication: 2010050076/14.

(100051432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Garage Schweitzer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 6A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.702.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 6 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050037/10.

(100063695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Gaston Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 61.371.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050038/10.

(100064125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

General Orient Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 68.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050039/9.

(100064443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

General Orient Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 68.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050040/9.

(100064445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Gestfin, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.187.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010050042/13.

(100064222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Hoist Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.512.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050049/11.

(100063883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**Transbella Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Transbella Holding S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 50.672.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "TRANSBELLA HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 50.672, constituée suivant acte reçu le 16 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 319 de 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2010.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "TRANSBELLA INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

5) Modification de l'article 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "TRANSBELLA INVESTHOLDING SA.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "TRANSBELLA INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14365. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010050449/75.

(100052224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Hoist Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.512.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050050/10.

(100063884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Hoparel, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 13.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050051/10.

(100064340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Hudson Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 31.862.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010050053/11.

(100063628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Hudson Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 31.862.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2010050055/11.

(100064251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Nocera & Sons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.274.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2010050062/12.

(100051320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

I/O Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour I/O Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010050056/11.

(100063746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Ideal Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.262.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

*Pour le Conseil d'Administration
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2010050058/13.

(100064205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Safia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 124.105.

Les comptes de clôture au 25 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010050063/12.

(100051539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Argos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050105/9.

(100051593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Ammavita Travel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 113, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 142.955.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050106/9.

(100051534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.396.

Il résulte que l'associé unique de la société UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l. a pris les décisions suivantes en date du 12 avril 2010:

1. Démission du Gérant de catégorie A suivant:

Mr Christian Idczak à partir du 12 avril 2010.

2. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 12 avril 2010:

Mr Christophe Greven, né le 26 mars 1971 à Turnhout, Belgique ayant pour adresse professionnelle Kouterveldstraat 2, B-1831 Diegem, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant catégorie B

Référence de publication: 2010050074/19.

(100051470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Akoua'ba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.139.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration par voie circulaire en date du 29 mars 2010

En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et aux statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de procéder au rachat de 8.883 (huit mille huit cent quatre-vingt-trois) actions au prix net de EUR 91,75 (quatre-vingt-onze euros et soixante-quinze cents).

Le 29 mars 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour AKOUA'BA SA.

Signatures

Référence de publication: 2010050085/15.

(100051246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.367.

1. Introduction.

1.1 A meeting of the shareholders of the Company as defined below was held on 31 March 2010 before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

1.2 The "Company" is 3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 24 March 2010, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

1.3 The meeting opened at 10.00 am.

2. Appointment of Chairman, Secretary and Scrutineer.

2.1 Mrs Cristina VIDAL, whose professional address is in Luxembourg, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

2.2 The Chairman appointed Mrs Cristiana VALENT, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.

2.3 The meeting elected Mrs Nadine GLOESENER, whose professional address is in Luxembourg, to act as Scrutineer.

3. Declaration by Chairman. These appointments having been made, the Chairman declared that:

3.1 The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed ne varietur by the shareholders represented at the meeting by proxy holders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

3.2 The attendance list shows that shareholders holding one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

3.3 The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(A) To increase the issued share capital of the Company by thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty thousand (EUR 50,000.-), by creating and issuing (i) one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares, (ii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares, (iii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares, (iv) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares, (v) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares, (vi) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares, (vii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares, (viii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares, (ix) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares and (x) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium amounting to ten million eight hundred and sixty-nine thousand and forty-six Euro (EUR 10,869,046.-) by way of contribution in cash.

(B) Subscription and payment for the new shares.

(C) To amend the Articles to reflect the capital increase referred to above.

(D) Miscellaneous.

4. Resolutions. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

4.1 First resolution

The meeting of shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty

thousand (EUR 50,000.-), by creating and issuing (i) one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares, (ii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares, (iii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares, (iv) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares, (v) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares, (vi) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares, (vii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares, (viii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares, (ix) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares and (x) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium amounting to ten million eight hundred and sixty-nine thousand and forty-six Euro (EUR 10,869,046.-) by way of contribution in cash, to be subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

(i) 3i Growth Capital A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13777, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, represented by a proxyholder as stated above subscribes for four hundred and eighty-nine thousand six hundred and twenty-nine (489,629) new shares of one cent of Euro (EUR 0.01) each in the Company divided into ten (10) classes, as follows:

- one hundred and fifty-four thousand five hundred and one (154,501) new class A1 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-seven (37,237) new class A2 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-seven (37,237) new class A3 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-seven (37,237) new class A4 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-seven (37,237) new class A5 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-six (37,236) new class A6 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-six (37,236) new class A7 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-six (37,236) new class A8 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-six (37,236) new class A9 shares, and
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-six (37,236) new class A10 shares,

to be issued with a share premium amounting to one million five hundred and seventeen thousand eight hundred and thirty-two Euro and seventy-one cents (EUR 1,517,832.71) for a total issue price of one million five hundred and twenty-two thousand seven hundred and twenty-nine Euro (EUR 1,522,729.-) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of one million five hundred and twenty-two thousand seven hundred and twenty-nine Euro (EUR 1,522,729.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

(ii) 3i Growth Capital C L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13779, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, represented by a proxy holder as stated above subscribes for two million seven hundred and seventy thousand seven hundred and forty-two (2,770,742) new shares of one cent of Euro (EUR 0.01) each in the Company divided into ten (10) classes, as follows:

- eight hundred and twenty-one thousand nine hundred and ninety-nine (821,999) new class A1 shares,
- two hundred and sixteen thousand five hundred and twenty-seven (216,527) new class A2 shares,
- two hundred and sixteen thousand five hundred and twenty-seven (216,527) new class A3 shares,
- two hundred and sixteen thousand five hundred and twenty-seven (216,527) new class A4 shares,
- two hundred and sixteen thousand five hundred and twenty-seven (216,527) new class A5 shares,
- two hundred and sixteen thousand five hundred and twenty-seven (216,527) new class A6 shares,
- two hundred and sixteen thousand five hundred and twenty-seven (216,527) new class A7 shares,
- two hundred and sixteen thousand five hundred and twenty-seven (216,527) new class A8 shares,
- two hundred and sixteen thousand five hundred and twenty-seven (216,527) new class A9 shares, and
- two hundred and sixteen thousand five hundred and twenty-seven (216,527) new class A10 shares,

to be issued with a share premium amounting to seven million eight hundred and thirty-three thousand three hundred and eighty Euro and fifty-eight cents (EUR 7,833,380.58) for a total issue price of seven million eight hundred and sixty-one thousand and eighty-eight Euro (EUR 7,861,088.-) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of seven million eight hundred and sixty-one thousand and eighty-eight Euro (EUR 7,861,088.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment

(iii) 3i Growth Capital G L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13827, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, represented by a proxy holder as stated above subscribes for four hundred and eighty-nine thousand six

hundred and twenty-nine (489,629) new shares of one cent of Euro (EUR 0.01) each in the Company divided into ten (10) classes, as follows:

- one hundred and fifty-four thousand five hundred (154,500) new class A1 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-six (37,236) new class A2 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-six (37,236) new class A3 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-six (37,236) new class A4 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-six (37,236) new class A5 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-seven (37,237) new class A6 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-seven (37,237) new class A7 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-seven (37,237) new class A8 shares,
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-seven (37,237) new class A9 shares, and
- thirty-seven thousand two hundred and thirty-seven (37,237) new class A10 shares,

to be issued with a share premium amounting to one million five hundred and seventeen thousand eight hundred and thirty-two Euro and seventy-one cents (EUR 1,517,832.71) for a total issue price of one million five hundred and twenty-two thousand seven hundred and twenty-nine Euro (EUR 1,522,729.-) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of one million five hundred and twenty-two thousand seven hundred and twenty-nine Euro (EUR 1,522,729.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

4.2 Second resolution

The meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolution so that henceforth they shall read as follows:

" 5. Art. 5. Share capital.

5.1. The corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five million (5,000,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- one million two hundred and fifty-six thousand (1,256,000) class A1 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A2 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A3 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A4 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A5 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A6 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A 7 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A8 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A9 shares, and
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

5. Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed.

5.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand nine hundred Euros.

5.2 Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

5.3 The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

5.4 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

5.5 This document having been read to the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxy holders), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxy holders), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Procès-verbal d'une assemblée des associés tenue à Luxembourg le 31 mars 2010

1. Introduction.

1.1 Une assemblée des associés de la Société ainsi que définie ci-dessous s'est tenue le 31 mars 2010 devant Maître Carlo Wersandt, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (le "Notaire").

1.2 La "Société" est 3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 24 mars 2010, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

1.3 L'assemblée s'est ouverte à 10.00 heures.

2. Nomination des Président, Secrétaire et Scrutateur.

2.1 Madame Cristina VIDAL, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

2.2 Le Président a nommé Cristiana VALENT, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.

2.3 L'assemblée a élu Madame Nadine GLOESENER, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Scrutateur.

3. Déclaration du Président. Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

3.1 Les noms des associés présents et de ceux représentés à l'assemblée (ensemble définis comme les "Associés Comparants") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés Comparants, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

3.2 Il ressort de la liste de présence que les associés détenant un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés Comparants ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

3.3 L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(A) Augmenter le capital social émis de la Société de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de (i) un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, (ii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, (iii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, (iv) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, (v) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, (vi) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, (vii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, (viii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, (ix) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et (x) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de dix million huit cent quatre-vingt-seize mille quarante-six Euro (EUR 10.869.046,-) par voie d'apport en numéraire.

(B) Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

(C) Modifier les Statuts afin de refléter l'augmentation de capital à laquelle il est fait référence ci-dessus.

(D) Divers

4. Résolutions. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

4.1 Première résolution

L'assemblée des associés a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de (i) un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, (ii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, (iii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, (iv) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, (v) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, (vi) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, (vii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, (viii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, (ix) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et (x) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de dix million huit cent quatre-vingt-seize mille quarante-six Euro (EUR 10.869.046,-) par voie d'apport en numéraire, souscrites et émises comme suit:

Souscription et Libération

(i) 3i Growth Capital A L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13777, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni, représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus souscrit à quatre cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-neuf (489.629) nouvelles parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune dans la Société divisé en dix (10) catégories comme suit:

- cent cinquante-quatre mille cinq cent un (154.501) nouvelles parts sociales de catégorie A1,
- trente-sept mille deux cent trente-sept (37.237) nouvelles parts sociales de catégorie A2,
- trente-sept mille deux cent trente-sept (37.237) nouvelles parts sociales de catégorie A3,
- trente-sept mille deux cent trente-sept (37.237) nouvelles parts sociales de catégorie A4,
- trente-sept mille deux cent trente-sept (37.237) nouvelles parts sociales de catégorie A5,
- trente-sept mille deux cent trente-six (37.236) nouvelles parts sociales de catégorie A6,
- trente-sept mille deux cent trente-six (37.236) nouvelles parts sociales de catégorie A7,
- trente-sept mille deux cent trente-six (37.236) nouvelles parts sociales de catégorie A8,
- trente-sept mille deux cent trente-six (37.236) nouvelles parts sociales de catégorie A9, et
- trente-sept mille deux cent trente-six (37.236) nouvelles parts sociales de catégorie A10.

à être émises avec une prime d'émission d'un montant d'un million cinq cent dix-sept mille huit cent trente-deux mille Euro et soixante et onze centimes (EUR 1.517.832,71) payées par voie d'apports en numéraire pour un prix total d'émission d'un million cinq cent vingt-deux mille sept cent vingt-neuf Euro (EUR 1.522.729,-); la preuve que la somme d'un million cinq cent vingt-deux mille sept cent vingt-neuf Euro (EUR 1.522.729,-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

(ii) 3i Growth Capital C L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13779, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni, représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus souscrit à deux million sept cent soixante-dix mille sept cent quarante-deux (2.770.742) nouvelles parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune dans la Société divisé en dix (10) catégories comme suit:

- huit cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (821.999) nouvelles parts sociales de catégorie A1,
- deux cent seize mille cinq cent vingt-sept (216.527) nouvelles parts sociales de catégorie A2,
- deux cent seize mille cinq cent vingt-sept (216.527) nouvelles parts sociales de catégorie A3,
- deux cent seize mille cinq cent vingt-sept (216.527) nouvelles parts sociales de catégorie A4,
- deux cent seize mille cinq cent vingt-sept (216.527) nouvelles parts sociales de catégorie A5,
- deux cent seize mille cinq cent vingt-sept (216.527) nouvelles parts sociales de catégorie A6,
- deux cent seize mille cinq cent vingt-sept (216.527) nouvelles parts sociales de catégorie A7,
- deux cent seize mille cinq cent vingt-sept (216.527) nouvelles parts sociales de catégorie A8,
- deux cent seize mille cinq cent vingt-sept (216.527) nouvelles parts sociales de catégorie A9, et
- deux cent seize mille cinq cent vingt-sept (216.527) nouvelles parts sociales de catégorie A10.

à être émises avec une prime d'émission d'un montant de sept million huit cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt Euro et cinquante-huit centimes (EUR 7.833.380,58) payées par voie d'apports en numéraire pour un prix total d'émission de sept million huit cent soixante et un mille et quatre-vingt-huit Euro (EUR 7.861.088,-); la preuve que la somme de sept million huit cent soixante et un mille et quatre-vingt-huit Euro (EUR 7.861.088,-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

(iii) 3i Growth Capital G L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13827, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni, représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus souscrit à quatre cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-neuf (489.629) nouvelles parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune dans la Société divisé en dix (10) catégories comme suit:

- cent cinquante-quatre mille cinq cent (154.500) nouvelles parts sociales de catégorie A1,
- quarante-huit mille deux cent trente-six (37.236) nouvelles parts sociales de catégorie A2,
- quarante-huit mille deux cent trente-six (37.236) nouvelles parts sociales de catégorie A3,
- quarante-huit mille deux cent trente-six (37.236) nouvelles parts sociales de catégorie A4,
- quarante-huit mille deux cent trente-six (37.236) nouvelles parts sociales de catégorie A5,
- quarante-huit mille deux cent trente-sept (37.237) nouvelles parts sociales de catégorie A6,
- quarante-huit mille deux cent trente-sept (37.237) nouvelles parts sociales de catégorie A7,
- quarante-huit mille deux cent trente-sept (37.237) nouvelles parts sociales de catégorie A8,
- quarante-huit mille deux cent trente-sept (37.237) nouvelles parts sociales de catégorie A9, et

- quarante-huit mille deux cent trente-sept (37.237) nouvelles parts sociales de catégorie A10.

à être émises avec une prime d'émission d'un montant d'un million cinq cent dix-sept mille huit cent trente-deux mille Euro et soixante et onze centimes (EUR 1.517.832,71) payées par voie d'apports en numéraire pour un prix total d'émission d'un million cinq cent vingt-deux mille sept cent vingt-neuf Euro (EUR 1.522.729,-); la preuve que la somme d'un million cinq cent vingt-deux mille sept cent vingt-neuf Euro (EUR 1.522.729,-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

4.2 Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu de la résolution précédente afin qu'ils soient dorénavant lus comme suit:

" 5. Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Euro (EUR 50.000) représenté par cinq millions (5.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en dix (10) catégories, comme suit:

- un million deux cent cinquante-six mille (1.256.000) parts sociales de catégorie A1,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A2,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A3,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A4,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A5,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A6,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A7,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A8,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A9, et
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A10,
- ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts."

5. Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié.

5.1 Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement quatre mille neuf cents Euro.

5.2 Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

5.3 Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

5.4 Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

5.5 Ce document ayant été lu aux Associés Comparants (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les Associés Apparaissant (ou, selon le cas leurs mandataires), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: C. Vidal, C. Valent, N. Gloesener, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2010. LAC/2010/14708. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010052692/315.

(100052044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Chipnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.175.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 8 avril 2010

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph WINANDY comme Président du Conseil d'Administration.

Pour Extrait Conforme
FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010050099/15.

(100051438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Bluegreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 64.425.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 8 mars 2010 à 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Joseph WINANDY et de COSAFIN S.A. administrateurs et de nommer Monsieur Koen LOZIE, né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique) et demeurant 61, Grand-rue, L-8510 Redange sur Attert en tant que nouvel administrateur.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050100/17.

(100051439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Anedal Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 74.448.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050107/9.

(100051175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Avior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 89.219.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 avril 2010 que:

Les mandats d'Administrateurs et du Commissaire, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010050121/13.

(100051309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Alcantra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7765 Bissen, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 96.044.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050108/10.

(100051408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

ISA S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 146.473.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 09 avril 2010

Les actionnaires des la société ISA S.A. Holding se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

1. Le conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 62, avenue Victor Hugo. L-1750 Luxembourg.

2. L'assemblée décide d'accepter la démission de commissaire au compte actuellement en fonction à savoir Fiduciaire des Classes Moyennes S.A., et ce avec effet à compter de ce jour.

L'assemblée décide de remplacer le mandat de commissaire au compte comme suit:

Fides Inter-Consult S.A., 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Le commissaire au compte le sera l'assemblée générale annuelle des 2010 élus.

Luxembourg, le 09 avril 2010.

ISA S.A. Holding

Référence de publication: 2010050109/19.

(100051135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

d'Amico International Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.790.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société tenue le 30 mars 2010

L'assemblée générale a décidé de nommer Moore Stephens S.à r.l, réviseur d'entreprises, avec siège à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, en tant que réviseur d'entreprises de la société afin d'auditer les comptes statutaires et les comptes consolidés de la société pour une durée prenant fin à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour d'Amico International Shipping S.A.

Signature

Référence de publication: 2010050110/14.

(100051486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

**Landericus Property ETA S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHLF Holdings No. 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.067.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010050161/11.

(100051791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Acta, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 51.046.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 octobre 2009, les actionnaires ont décidé:

1. d'accepter la démission de Jean Houdart, avec adresse professionnelle au 229, Avenue Gambetta, 75020 Paris, France, de son mandat de commissaire, avec effet au 20 mai 2006.

2. de nommer Eurofid S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire, avec effet au 20 mai 2006 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010050112/15.

(100051177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Armatex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 36.933.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2010:

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99.746, a été confirmé avec immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour Armatex Holding S.A.

Référence de publication: 2010050118/14.

(100051236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Art German Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 18-24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.796.

—
La société GALAREN INVEST B.V., associé unique de la Société, a son siège social à 52 Koningslaan, NL-1075AE Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050119/12.

(100051600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Brasserie du Vieux Moulin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Bourscheid, Buurschter Millen.

R.C.S. Luxembourg B 152.278.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 13 avril 2010

Décisions

L'assemblée générale accepte la démission du gérant administratif Monsieur Alexandre Georges BEFFORT.

Monsieur BEFFORT Alexandre Georges, cède ses 50 parts sociales à Monsieur Roy BEUGELS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050123/13.

(100051218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Triax Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.491.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58326 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050135/10.

(100051960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.
